

Conseil communal de Moudon

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

SALLE DU CONSEIL COMMUNAL

Mardi 21 juin 2022 à 20H00

Présidence : Michel Bula, Président

Le Président ouvre la 4ème séance du Conseil communal de la législature 2021-2026 et 4ème de son mandat. Les exigences sanitaires étant levées, le Conseil communal peut réintégrer la salle du Conseil communal à l'Hôtel de ville. Le Président souhaite la bienvenue à la Municipalité, aux membres du Conseil, aux représentants de la presse ainsi qu'au public.

Le Président donne la parole à la secrétaire afin de procéder à l'appel.

La Municipalité est présente au complet.

45 conseillers répondent présents à l'appel.

Les membres du Conseil communal ci-après se sont valablement excusés :

- Sophie Demierre
- Avni Iseni
- Elias Traby
- Pierre-Alain Richard
- Cécile Muriset
- Colin Grand
- Jean-Luc Cressier
- Loïc Bonny

Membre absente et non-excusee : Madame Cristina Vitorino

Le Président ouvre la discussion sur le procès-verbal du 3 mai 2022, sous la présidence de Michel Bula.

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

Le procès-verbal de la séance du 3 mai 2022 est adopté à l'unanimité.

Le Président passe à la lecture de l'ordre du jour :

1. Communications

- a) du Bureau,
- b) de la Municipalité

2. Elections

- a) du ou de la Président-e du Conseil,
- b) du ou de la Vice-Président-e du Conseil,
- c) du ou de la 2ème Vice-Président-e du Conseil,
- d) de deux scrutateurs-trices,
- e) de deux scrutateurs-trices suppléant-e-s.

Conseil communal de Moudon

3. Rapports des commissions

- a) Préavis No 14/22, Rapport de gestion et comptes 2021
- b) Préavis No 15/22, Demande d'un crédit de CHF 61'600.— pour l'installation d'un contrôle d'accès à la déchetterie sise en Bronjon
- c) Préavis No 16/22, Demande d'un crédit d'étude de CHF 221'000.- pour l'étape 2 du réaménagement du centre-ville et des remplacements de canalisations et conduites à la rue du Temple, Grand'Rue, place du Marché et rue du Poyet
- d) Préavis No 17/22, Demande d'un crédit de CHF 273'000.— pour la reprise des installations et dispositifs de raccordement de chaleur pour le collège du Fey et la salle de gymnastique du Champ-du-Gour
- e) Préavis No 18/22, Demande de modification du Plan d'affectation (PA) « Le Centre » (parcelles 151 et 201)

4. Rapport sur les archives par le Président du Conseil communal

5. Propositions individuelles.

Le Président ouvre la discussion sur l'ordre du jour modifié par l'ajout du point 2.

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

Le Président passe au vote de l'ordre du jour.

L'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité.

1. Communications

a) du Bureau

Le bureau s'est réuni le mardi 10 mai dernier pour nommer les commissions de ce Conseil.

Le Président tient à remercier le bureau pour le travail accompli lors de cette année de présidence, notamment lors des élections cantonales qui ont demandé plus de temps que des votations ordinaires.

Le Président Michel Bula (EM) et Madame Merve Gün (EM) annoncent leur démission au sein du Conseil communal pour cause de déménagement au 30 juin prochain. Madame Nathalie Ryf-Benjamin (les Vert-e-s) donne également sa démission pour des raisons personnelles au 30 juin 2022.

b) de la Municipalité

Communication No 05/22 : Rapport d'activités 2021-2022 – Domaine de Planche-Signal

La Syndique Carole Pico donne lecture de la communication citée ci-dessus concernant le rapport d'activités de la Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV) sur le domaine de Planche-Signal.

Pour rappel, la Municipalité a signé un bail à ferme agricole avec la DGAV pour le domaine de Planche-Signal comprenant les bâtiments et les terres. Ce bail est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2021 moyennant une location qui s'inscrit dans le cadre du projet IMAGO développé par le Canton.

Conseil communal de Moudon

2. Elections

Selon l'article 12 du règlement du Conseil communal, lorsque le nombre de candidats est égal à celui des sièges à pourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement.

De ce fait, ont été élus tacitement et par acclamations pour l'année 2019-2020, selon le tournoi des Partis :

– Président du Conseil :

Monsieur Michel Lohner (PLR)

– Vice-Président du Conseil :

Monsieur Gzim Rama (PS)

– 2^{ème} Vice-Président du Conseil :

Monsieur Simon Benjamin (V)

– Scrutateurs :

Madame Elsa Bonhert-Deprez (V) et Monsieur Colin Grand (PLR)

– Scrutateurs suppléants :

Madame Carine Steiner (EM) et Monsieur Loïc Bonny (PS)

Chaque élu (e) est vivement applaudi.

3. Rapports des commissions

a) Préavis No 14/22 : Rapport de gestion et comptes 2021

La parole est passée à Monsieur Cédric Böhlen, rapporteur de la COGEFIN pour la lecture de l'introduction du rapport.

La COGEFIN s'est constituée le 25 janvier 2022, sous l'autorité de Monsieur Michel Bula, Président du Conseil communal. Depuis cette date, la commission de surveillance est sous la présidence de Monsieur Colin Grand et se compose de la manière suivante :

Mesdames :

Sandrine Bosse-Buchanan, *Commissaire*

Sophie Demierre, *Commissaire*

Céline Ombelli, *Commissaire*

Messieurs :

Alexandre Anthonioz, *Commissaire*

Simon Benjamin, *Commissaire*

Cédric Böhlen, *Commissaire*

Colin Grand, *Président*

Jakup Isufi, *Commissaire*

Julien Pittet, *Commissaire*

La COGEFIN a nommé les sous-commissions suivantes :

Patrimoine & subventions

Madame Céline Ombelli, *Présidente*

Madame Sandrine Bosse-Buchanan, *Commissaire*

Monsieur Colin Grand, *Commissaire*

Conciergerie

Madame Sophie Demierre, *Présidente*

Monsieur Simon Benjamin, *Commissaire*

Monsieur Julien Pittet, *Commissaire*

Conseil communal de Moudon

Services industriels

Monsieur Cédric Böhlen, *Président*
Monsieur Alexandre Anthonioz, *Commissaire*
Monsieur Jakup Isufi, *Commissaire*

Les rapports de ces trois sous-commissions sont lus par Madame Céline Ombelli et Monsieur Cédric Böhlen.

La COGEFIN remercie vivement toutes les personnes qui, d'une façon ou d'une autre, ont facilité le travail de la commission. Cette dernière remercie tout particulièrement la Municipalité et les chefs de service qui ont répondu présents aux convocations.

Vœux de la commission :

N°01 : Au vu des problèmes rencontrés lors de la réfection du Pont St-Eloi, la COGEFIN souhaite que la Municipalité fasse en sorte que de telles situations ne se reproduisent pas à l'avenir.

N°02 : La COGEFIN souhaite également que la Municipalité continue à répondre favorablement à tous les programmes de rénovation (par exemple des bâtiments communaux) ou de pollution lumineuse proposés par la DIREN (Direction de l'énergie - Canton de Vaud).

Puis, le Président du Conseil communal Michel Bula propose de passer en revue chaque dicastère des comptes 2021, en rappelant les numéros de pages et les numéros des comptes pour assurer que chacun puisse suivre.

Comptes 2021

1. Administration générale

Compte No 110.3809.00 - Attribution à divers fonds de réserve

Monsieur André Zimmermann demande s'il y a des précisions sur l'utilisation de ces comptes. Est-ce que cet argent est utilisé plutôt pour des problématiques judiciaires ou autres ? et est-ce que CHF 150'000.- suffisent ou faut-il s'attendre à plus ?

La Syndique Carole Pico pense que ce montant va suffire. Le montant de CHF 150'000.- était prévu pour des aspects de transfert de bus et non à des fins judiciaires. Elle informe également que la situation se régularise sur les trois parcelles et que Rétrobus à l'air de se mettre aux normes. La Municipalité est entrain d'établir le décompte du travail qu'elle a fait et la facture définitive sera envoyée à Rétrobus qui s'est déjà acquitté d'un montant de CHF 35'000.- pour récupérer les bus.

Compte No 172.3123.00 - Achat électricité patinoire mobile

Monsieur Etienne Habegger remarque une forte baisse concernant ce compte mais par contre une forte augmentation dans les frais divers patinoire mobile. Qu'en est-il ?

Le Municipal Raphaël Tatone explique que la patinoire était plus petite que les années précédentes et les branchements électriques ont été facilités et suffisants au vu des commodités sur place à la Grenette. Des chalets faisant offices de buvette et location de patins n'étaient pas compris dans le prix, de même que la sono, et représentent donc cette hausse dans les frais divers.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

2. Finances

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

3. Domaines et bâtiments

Conseil communal de Moudon

Monsieur Ivo Marques s'interroge sur les frais de gaz et d'électricité concernant la Douane.

Le Municipal Roger Müller lui répond que bien que le bâtiment soit fermé, il faut le maintenir en l'état que ce soit au niveau de l'humidité et de la chaleur. Quant aux frais, le municipal se renseignera.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

4. Travaux

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

5. Instruction publique et cultes

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

6. Police

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

7. Service social

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

8. Services industriels

Compte 800.4901.00 - Imputations internes frais de personnel SI

Monsieur Etienne Habegger relève que CHF 519'163.25 sont répartis dans divers comptes dont le compte 810.3901.00 - Imputations internes de frais de personnel à CHF 451'672.-. Pourquoi une telle augmentation par rapport aux CHF 305'568.- de 2020.

Le Municipal Serge Demierre répond qu'on a réalisé plus de travail au niveau du service des eaux et de ce fait la répartition change mais le calcul reste le même.

Compte 810.4813.00 - Prélèvements s/fonds réserve service des eaux

Monsieur Etienne Habegger remarque qu'environ CHF 180'000.- cette année et CHF 280'000.- l'année passée ont été prélevés. Avec un solde de CHF 827'000.- dans les comptes de réserve, est-ce que le prélèvement sur ce compte va continuer ? si c'est le cas, dans quatre ans, le compte sera épuisé. Quelle est la vision de la Municipalité ?

Le Municipal Serge Demierre répond qu'effectivement la Municipalité a commencé à évaluer un nouveau coût de l'eau, en collaboration avec des ingénieurs, en parallèle avec la taxe d'épuration. Un nouveau règlement est en cours de rédaction pour l'eau et amènera une hausse de prix. Toutefois, cette hausse devra passer devant Monsieur Prix, d'où l'importance de travailler avec les ingénieurs pour calculer la valeur du prix et sera présenté soit à la fin de cette année, soit début de l'année prochaine. Pour l'instant Moudon a assez de réserve pour amortir ce différentiel .

Compte 810.3141.01 - Entretien bâtiments et constructions

Monsieur André Zimmermann cite que la pose des clôtures des zones S1 n'a pas été réalisée. Il demande à la Municipalité pour quand est-ce prévu ? Ces eaux de sources sont un bien communal est c'est quand même important d'y apporter tous les soins nécessaires.

Le Municipal Serge Demierre répond que la Municipalité a été dans l'ordre d'urgence et la priorité était la couverture du puits car la commune se trouvait hors normes et le réservoir de Belflori. Les autres travaux suivront.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

Conseil communal de Moudon

Comptes de fonctionnement par nature

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

Bilan et investissements

Monsieur Etienne Habegger demande si les communes sont soumises à l'impôt sur le gain immobilier ? Si oui, est-ce que le compte 9281.16 - Fonds maintien valeur patrimoine admin. sert à mettre un peu de valeurs sur certains immeubles que la commune voudrait vendre ? Si on prend l'exemple de la Ferme de Chalabruz, on la trouve certainement dans le bilan des immeubles, quelle valeur elle a en sachant qu'elle a été vendue CHF 1'700'000.- et est-ce que la commune est sujette à impôt là-dessus ?

Le Municipal Serge Demierre n'est pas sûr que la commune soit soumise à cet impôt. Il n'a pas la réponse pour l'instant mais il va se renseigner.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

Annexes aux comptes

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

Collaborations intercommunales

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

Gestion

Madame Elsa Bonhert-Deprez a entendu parler d'essais avec une installation d'eau ionisée qui remplacerait les produits de nettoyage pour les écoles. Qu'en est-il ?

Le Municipal Roger Müller se renseignera.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

Le Président ouvre la discussion sur l'ensemble des comptes et gestion 2021.

Monsieur Etienne Habegger remercie la Municipalité et ses Services ainsi que la COGEFIN pour leur travail imposant.

Le Président passe au vote de l'ensemble des conclusions.

- 1. approuve la gestion de la Municipalité pour l'année 2021 et lui en donne décharge,***
- 2. adopte les comptes communaux 2021, avec un excédent de recettes de CHF 313'974.03.***

Le préavis No 14/22 est accepté à l'unanimité

Le Président remercie la COGEFIN et ses rapporteurs pour leur travail ainsi que la Municipalité.

- b) Préavis No 15/22 : Demande d'un crédit de CHF 61'600.— pour l'installation d'un contrôle d'accès à la déchetterie sise en Bronjon**

Conseil communal de Moudon

Madame Laetitia Seitenfus, nommée rapportrice de la commission ad hoc donne lecture du rapport de commission. Ce dernier, à la majorité de ses membres, propose d'accepter les conclusions de la Municipalité.

Monsieur Jakup Isufi, rapporteur, donne lecture du rapport de la COGEFIN. Ce dernier, à l'unanimité de ses membres, invite les conseillères et conseillers à accepter les conclusions municipales.

Le président ouvre la discussion sur les rapports de commissions.

Monsieur Daniel Perret-Gentil demande la parole pour le dépôt d'un amendement dont il donne lecture.

"Ce qui m'a incité à présenter l'amendement que je soumetts à votre approbation provient de la motion et des propositions soumises aujourd'hui à notre conseil communal. De surcroît, les deux textes ont un dénominateur commun, la politique des déchets.

Nous sommes en train d'examiner un préavis présenté par la Municipalité et tout à l'heure nous devons nous déterminer sur une motion. Le contenu de ses démarches est complémentaire sur plusieurs points.

Chaque intervention présente des positions fortes et des positions faibles. Mais en réunissant leurs positions fortes, je reste convaincu que nous arriverons à un résultat adapté à nos besoins.

En résumé,

1. Le préavis propose l'installation d'une barrière automatique à la déchetterie

Cette installation est censée mettre fin à la situation qui prévaut actuellement par l'augmentation des utilisateurs.

Points forts présumés

Gérer le nombre de véhicules à l'intérieur du site et l'utilisation de la déchetterie uniquement par les ayants droit.

Fausse bonnes intentions

La file de voitures à l'extérieur du site s'allongera de plusieurs centaines de mètres et par conséquent le temps d'attente pour l'accès à la déchetterie.

La carte de légitimation qui offrira l'accès à la déchetterie n'empêche pas son détenteur de la prêter à une tierce personne pour lui permettre d'accéder au site en question.

Plusieurs sortes de statistiques pourront être effectuées. Donc du travail supplémentaire pour les employés. Quel sera l'avantage d'un tel exercice méticuleux ? Est-ce qu'une demande d'engagement est au bout de cette pratique ?

Il est surprenant de ne pas trouver des informations sur les règles applicables pour la protection des données.

Le préavis passe sous silence ce chapitre important, surtout en rapport avec les statistiques qui veut mettre en place.

2. Motion Willy Blaser

Cette motion met l'accent sur les déchetteries sauvages qui surgissent sur le territoire communal, et la présentation des photos accentue le manque de respect des règles de ramassage des déchets et l'image attristante qu'offre notre ville aux visiteurs.

De plus, nous devons comprendre par les photos annexées le nouveau concept de ramassage des déchets qui est composé de moloks.

Son point fort vient par sa conclusion de nommer une commission pour étudier l'ensemble des questions mise en évidence par les deux textes proposés.

3. Même si Mme Laetitia Seitenfus a retiré sa motion

On comprend aisément qu'elle la présentera ultérieurement dans un avenir proche et nous aurons par conséquent à connaître de nouvelles propositions dont nous connaissons quelques principes qui se baseront sur la création d'un troc à la déchetterie.

De nouveaux problèmes surgiront qu'il faudra essayer d'inclure sur les décisions déjà prises ce qui deviendra la quadrature du cercle.

Avec ce résumé, j'espère avoir pu démontrer la diversité de propositions qui attendent notre avis.

Conseil communal de Moudon

Il est facile à comprendre que chaque proposition prise séparément n'offre pas de solutions satisfaisantes.

Seule une étude de l'ensemble de ces propositions permettra de trouver la voie à suivre pour optimiser la politique des déchets et de l'organisation de la déchetterie à adopter.

Pour cela mettons en veilleuse une fois nos antagonismes et pensons uniquement au bien-être des habitants de notre commune.

Une seule voie devrait se faire entendre aujourd'hui sans discordance. Seule la nomination d'une commission qui devrait agir en collaboration avec la Municipalité et le personnel impliqué devrait s'imposer.

Au vu de ce qui précède je prends les conclusions suivantes :

- I. refuse l'installation d'un contrôle d'accès à la déchetterie*
- II. nomme une commission chargée d'étudier la gestion des déchets sur le territoire communal.*

Le Président ouvre la discussion sur cet amendement.

Monsieur Etienne Habegger relève qu'effectivement, si le sujet est bien celui des déchets, il faut bien distinguer deux sources séparées à traiter, soit le problème des déchets à la déchetterie et le problème des déchets sauvages. La commission a eu les garanties concernant la protection des données quant à la carte utilisée et il faut faire confiance à la Municipalité. Monsieur Habegger relève également le problème des gens qui sont malhonnêtes et agressifs envers le personnel de la déchetterie. Il y a un problème à régler assez rapidement à la déchetterie et la barrière ne va peut-être pas tout résoudre mais ça va être mis en place. Selon Monsieur Habegger, le danger si le préavis n'est pas voté ce soir est le contrat sur le ramassage des déchets. En effet, ce contrat ne se fait pas d'année en année, on ne peut pas changer de système et passer à une taxe au poids. Prenons déjà des mesures pour résoudre les problèmes à la déchetterie et que la discussion continue sur la « motion Blaser ».

Monsieur Willy Blaser loue les propos de Monsieur Daniel Perret-Gentil et bien que ce soit un problème global, il faudra le régler. Cependant, il rappelle que le problème est la barrière et l'accès à cette déchetterie et il faut agir rapidement. Malgré que beaucoup de choses dites par Monsieur Perret-Gentil soient correctes, Monsieur Blaser n'appuiera pas du tout son amendement. Il faut savoir que si la barrière est votée ce soir, on va la faire dans les quelques mois alors que le dépôt de la motion risque de durer quelques années et Monsieur Blaser a des doutes qu'on puisse attendre si longtemps. Monsieur Blaser estime qu'il faut mettre cette barrière et après résoudre le problème des déchets à la déchetterie.

Monsieur André Zimmermann ne voit pas en quoi refuser une barrière peut réduire l'incivilité par rapport aux dépôts des déchets. On a un problème concret à la déchetterie avec du personnel qui se plaint et qui est démotivé par les incivilités des usagers de la déchetterie. Prioritairement, il faut régler ce problème, favoriser un échange et un travail simplifié pour le personnel. Il doute que la pose d'une barrière soit un problème et qu'au contraire, ça évitera une file d'attente puisqu'il y aura un certain flux.

Monsieur Zimmermann demande s'il y a des précisions concernant l'utilisation annexe de ces cartes magnétiques qui pourrait valoriser cet investissement ?

La Municipale Véronique Diserens répond que la carte magnétique permettrait d'ouvrir des containers mis à disposition à la population afin de récupérer les déchets organiques. Ce système fait suite à la motion de Madame Nicole Egli-Anthonioz datant d'octobre 2021. Cette carte a donc une importance pour permettre justement d'ouvrir ces containers sous surveillance afin que ces matières uniquement organiques soient valorisées.

Monsieur Daniel Perret-Gentil réitère qu'une commission serait nécessaire pour étudier justement la possibilité d'ouvrir et de contrôler des containers végétaux et à verre, entre autres. Monsieur Perret-Gentil est persuadé qu'on ne peut pas séparer les déchets qu'on récolte et les déchets qu'on trie à la déchetterie, on appelle ça le concept de gestion des déchets dans sa globalité. Si la carte va

Conseil communal de Moudon

soulager le personnel de la déchetterie, personne ne va pouvoir contrôler le contribuable qui transporte également les déchets à la place de quelqu'un d'autre. On parle aussi d'une motion pour le troc à la déchetterie, peut-être qu'on en reparlera bientôt, mais comment gérer des personnes qui se trouvent autour de tables pour regarder ce qu'elles pourraient récupérer et, de ce fait, bloquent alors les entrées et sorties de la déchetterie.

Le Municipal Serge Demierre fait la remarque qu'un amendement modifie des conclusions alors que l'intervention de Monsieur Perret-Gentil demande le refus du préavis.

Le Président décide de suspendre la séance 5 minutes pour éclaircir ces points avec Monsieur Perret-Gentil, soit un amendement ou un refus du préavis.

Le Président reprend la séance.

Suite à l'intervention du Municipal Demierre, effectivement que les propositions amendées par Monsieur Perret-Gentil ne sont pas de bonne forme et suite à ça et ce dernier a repris les conclusions amendées dont il donne lecture.

« Au vu de ce qui précède, je prends les conclusions suivantes :

- 1. n'autorise pas la Municipalité à entreprendre l'installation d'un contrôle à la déchetterie communale,*
- 2. refuse à cet effet un crédit d'investissement maximum de CHF 61'600.- TTC, dont à déduire tout participation ou subside de tiers,*
- 3. nomme une commission chargée d'étudier la gestion des déchets sur le territoire communal.*

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

Le Président passe au vote de l'ensemble des conclusions amendées.

Les conclusions amendées sont refusées par 37 voix, 2 avis contraires et 5 abstentions

Les conclusions amendées étant refusées, le Président passe au vote de l'ensemble des conclusions municipales :

- 1. autorise formellement la Municipalité à entreprendre l'installation d'un contrôle d'accès à la déchetterie communale,***
- 2. accorde à cet effet un crédit d'investissement maximum de CHF 61'600.- TTC, dont à déduire toute participation ou subside de tiers,***
- 3. prend acte que la dépense sera comptabilisée à l'actif du bilan,***
- 4. prend acte que l'investissement sera amorti selon les possibilités du ménage communal, mais en 10 ans au maximum,***
- 5. autorise formellement la Municipalité à emprunter tout ou partie de la dépense aux meilleures conditions du marché.***

Le préavis No 15/22 est accepté par 35 voix, 1 avis contraire et 8 abstentions

La Municipale Véronique Diserens remercie l'assemblée pour l'acceptation de ce préavis.

- c) **Préavis No 16/22 : Demande d'un crédit d'étude de CHF 221'000.- pour l'étape 2 du réaménagement du centre-ville et des remplacements de canalisations et conduites à la rue du Temple, Grand'Rue, place du Marché et rue du Poyet**

Conseil communal de Moudon

Monsieur Mario Macerola, nommé rapporteur de la commission ad hoc donne lecture du rapport de commission. Ce dernier, à l'unanimité de ses membres, propose d'accepter les conclusions de la Municipalité.

Monsieur Alexandre Anthonioz, rapporteur, donne lecture du rapport de la COGEFIN. Ce dernier, à l'unanimité de ses membres, invite les conseillères et conseillers à accepter les conclusions municipales.

Le président ouvre la discussion sur les rapports de commissions.

Monsieur Georges-Alexandre Duc souhaite que dans l'étude du Centre-ville, les sociétés locales et les organisateurs de manifestations, telles que Brandons, FestiMusiques, Société de développement, etc. soient approchés pour définir les besoins de ces manifestations. Par exemple, les installations électriques pour les Brandons, pour être plus simples et plus fiables en mettant à disposition des outils électriques. Il en est sûrement de même pour les points d'eau nécessaires aux toilettes et autres. Monsieur Duc est convaincu que la ville de Moudon a tout à gagner à proposer des structures utiles et pratiques et donc de promouvoir l'animation du Centre-ville.

Le Municipal Jean-Philippe Steck avise que ce sera pris en compte.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

Le président passe au vote de l'ensemble des conclusions.

- 1. autorise la Municipalité à effectuer l'étude de l'étape 2 du réaménagement du centre-ville et des remplacements des canalisations et conduites à la rue du Temple, Grand'Rue, place du Marché et rue du Poyet,**
- 2. accorde à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 221'000.— TTC, dont à déduire toute subvention, participation ou aide éventuelle,**
- 3. prend acte que la dépense sera reportée dans les préavis finaux de réalisation des travaux ou amortie selon les possibilités du ménage communal, avec une durée maximale de 10 ans,**
- 4. autorise formellement la Municipalité à emprunter partie ou tout de la dépense aux meilleures conditions du marché.**

Le préavis No 16/22 est accepté à l'unanimité

Le Municipal Jean-Philippe Steck remercie le Conseil pour la confiance témoignée en acceptant ce préavis.

- d) Préavis No 17/22: Demande d'un crédit de CHF 273'000.— pour la reprise des installations et dispositifs de raccordement de chaleur pour le collège du Fey et la salle de gymnastique du Champ-du-Gour**

Monsieur Pierre-Alain Bohnenblust, nommé rapporteur de la commission ad hoc donne lecture du rapport de commission. Ce dernier, à l'unanimité de ses membres, propose d'accepter les conclusions de la Municipalité.

Monsieur Cédric Böhlen, rapporteur, donne lecture du rapport de la COGEFIN. Ce dernier, à l'unanimité de ses membres, invite également les conseillères et conseillers à accepter les conclusions municipales.

Le président ouvre la discussion sur les rapports de commissions.

Conseil communal de Moudon

Monsieur Georges-Alexandre Duc relève que dans le rapport de la commission il est stipulé que les prix payés actuellement pour la fourniture d'énergie pour le collège du Fey sont prohibitifs. Doit-on comprendre que la commune de Moudon ou l'AIMLE a été abusée dans cette histoire ?

Le Municipal Serge Demierre répond qu'au début, EBL avait promis du chauffage à bois à 14 cts/kw/h et en fait on est au mazout à 3cts. C'est la source d'énergie qui fait que le prix du kw/h a été justifié.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

Le président passe au vote de l'ensemble des conclusions.

- 1. autorise formellement la Municipalité à reprendre les installations et dispositifs de raccordement de chaleur pour le collège du Fey et la salle de gymnastique du Champ-du-Gour,**
- 2. accorde à cet effet un crédit d'investissement maximum de CHF 273'000.—TTC,**
- 3. prend acte que la dépense sera comptabilisée à l'actif du bilan,**
- 4. prend acte que l'investissement sera revendu à la société Moudon Energies SA en création,**
- 5. autorise formellement la Municipalité à emprunter tout ou partie de la dépense aux meilleures conditions du marché.**

Le préavis No 17/22 est accepté à l'unanimité

- e) **Préavis No 18/22 : Demande de modification du Plan d'affectation (PA) « Le Centre » (parcelles 151 et 201)**

Monsieur Christophe Gertsch, nommé rapporteur de la commission donne lecture du rapport de commission. Ce dernier, à l'unanimité de ses membres, propose d'accepter les conclusions de la Municipalité.

Le président ouvre la discussion sur le rapport de commission.

Madame Elsa Bonhert-Deprez demande si un parking externe ou souterrain est prévu avec cette construction et si oui ça va générer plus de véhicules, tout en sachant que les écoliers passent beaucoup sur ce tronçon.

Le Municipal Jean-Philippe Steck répond qu'un parking souterrain est prévu sous le bâtiment mais que le chemin d'accès est entièrement en parcelles privées et donc à charge des propriétaires.

Madame Eugenia Puch revient sur la question de la sécurité et s'inquiète du fait que des élèves passent sur ce chemin.

Le Municipal Jean-Philippe Steck lui répond que le chemin est privé et donc il n'est pas possible d'aller « gratter » plus loin.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

Le président passe au vote de l'ensemble des conclusions.

- 1. approuve les modifications du Plan d'affectation « Le Centre », parcelles 151 et 201,**

Conseil communal de Moudon

2. lève toute opposition, questions, demandes, constats et remarques déposés lors de l'enquête publique et charge la Municipalité d'adresser sans délai les modifications du Plan d'affectation « Le Centre » à la Direction générale du territoire et du logement (DGTL) en vue de son approbation,
3. donne à la Municipalité l'autorisation de plaider devant toute instance, de recourir, d'exproprier, de transiger et, le cas échéant, de traiter à l'amiable et conclure des accords transactionnels dans le cadre des procédures en relation avec ces objets.

Le préavis No 18/22 est accepté par 43 voix et 1 abstention

4. Rapport sur les archives par le président du Conseil communal

« J'ai rencontré notre archiviste communal Monsieur Bloch le 9 mai dernier. Il m'a fait visiter une partie des archives dans l'Hôtel de Ville et la plus grande partie des archives se trouvent à la Grenette. Tout est répertorié par année et les archives les plus anciennes datent des années 1200. Inutile de vous dire que les parchemins de cette époque sont incompréhensibles, car de l'ancien français, mais très bien conservés.

Je me suis penché sur l'année 1962. En effet, c'est cette année que Moudon compte son ou plutôt sa 3000ème habitante. L'information est prise acte par la Municipalité lors de sa séance du 11 avril présidée par le syndic Maurice Braillard.

Il s'agit de la naissance de Liliane Sottaz, fille de Richard, domiciliée au Bourg. La Municipalité décide d'établir un carnet d'épargne de Fr 100.- au nom de cet enfant, afin de commémorer cet événement.

1962 fût également l'année de fondation de l'entreprise familiale que je dirige à la Rue Grenade. En effet, mon grand-père a installé cette entreprise spécialisée dans la radio et télévision à Moudon.

J'ai en outre choisi une autre année, celle de ma naissance, étant enfant de Moudon, j'ai voulu également savoir ce qu'il s'est passé dans les années 80.

J'ai choisi la législature 1982-1985 et vais plus précisément vous parler de la séance du CC du 7 juin 1983 sous la présidence de Mr Pierre Aubort.

- Au point 2 de l'ordre du jour Monsieur le Président donne lecture de la lettre de démission de Monsieur Claude Vauthey qui vient d'être nommé au greffe municipal, son remplaçant, Monsieur Cyril Böhlen sera assermenté au début de la prochaine séance.
Monsieur Aubort le félicite de sa nomination et lui souhaite plein succès dans sa nouvelle fonction. Il le remercie des services rendus pendant ces 18 mois passé au conseil communal.
- Dans les points divers, il y avait une demande de Madame Yvette Jutzi à la Municipalité de faire poser des panneaux, limitant à 10 km heure, les véhicules circulant à l'entrée de la piscine. La Municipalité en prend note et verra ce qu'il y a lieu de faire.

Ce panneau doit toujours être en place.

Et lecture de la lettre de remerciement de Monsieur Edouard Graf, direction des finances, service des forêts et vignobles de la ville de Lausanne pour son invitation au banquet de Cornier en 1985 ».

Conseil communal de Moudon

- *Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,
L'honneur qui m'échut de participer au Banquet de Cornier me procure la joie de vous adresser ce billet qui, à défaut d'avoir pu le faire de vive voix, vous dit combien j'ai été sensible à la délicate attention que vous avez eu à mon égard.
A l'issue d'une telle manifestation je souhaitais me taire et réfléchir, afin de prolonger l'heure bénie de ces moments intenses passés en votre noble compagnie.
Mais le silence - selon Renan - est le châtement qu'on inflige à ce qu'on a trouvé laid dans la vie.
Il est dès lors impératif que j'exprime combien je rends grâce à la circonstance qui m'a donné l'avantage de vivre des instants qui feront partie des grandes émotions de ma vie.
Vous me permettrez de vous dire combien j'ai été impressionné par cette fête extraordinaire dont l'ordonnancement parfait n'eut d'égal, non seulement la tenue des participants mais encore la grandeur de cet attachement aux choses de la terre extrait d'une ambiance de vivante et chaude amitié.
Il me plaît, en outre, à rendre hommage à vos fermiers qui cultivent le patrimoine avec conscience, compétence et dévouement. Ma gratitude va aussi à toutes les collaboratrices qui, chacune à leur place, travaillent pour le bien de votre commune avec intelligence et d'un même cœur.
Pour tout cela, j'incline vers vous l'hommage de ma reconnaissance et de mon respect. "Moudon souvent, Bacchus toujours" ; eh oui, oui, pourquoi pas ! Oh ! si toute la Suisse...était composée...de Moudonnois !
Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, mes sentiments féaux et dévoués. Signé Edouard Graf.*

Le Président Michel Bula est applaudi et ce dernier passe sans autre à la suite de l'ordre du jour.

5. Propositions individuelles

Motion déposée par Madame Sandrine Bosse-Buchanan

Infrastructures sportives extérieures

Je dépose une motion afin de demander une remise en état des installations sportives extérieures du site de l'Ochette. Un millier d'élèves fréquentant quotidiennement cette école et un groupe d'athlétisme performant qui fait rayonner la Ville de Moudon à travers la Suisse, utilisent ces infrastructures et méritent de pouvoir le faire dans des conditions convenables.

Un état de la situation a été fait en collaboration avec des personnes en connaissance de cause et utilisateurs réguliers de ces installations.

Constatation a été faite que de par leur vétusté et les conditions météorologiques, les installations sportives de l'Ochette ne correspondent plus aux standards actuels de sécurité et que cet état de faire péjore, voire rend impossible, l'utilisation des dites infrastructures.

Les chutes de feuilles mortes ou les fines particules issues de la pollution environnementales ont endommagé le revêtement synthétique (tartan) des pistes de courses et des terrains. Ce revêtement est devenu impraticable, glissant et irrégulier. Les lignes et marquages divers tout comme le matériel extérieur nécessaire à la pratique des diverses disciplines y relatives, ont été également impactés ou s'avèrent encore manquant.

J'ai donc l'honneur, au vu de ce qui précède, de demander à la Municipalité de :

- *Rénover le tartan endommagé de la piste de course en réparant les tacons et les bordures qui se sont écartées et affaissées, de procéder au retraçage au sol avec le marquage des mesures (départ, 60m, 80m, 100m).*
- *Procéder à la réfection par endroits du tartan de la piste de course menant à la fosse du saut en longueur, de procéder au retraçage au sol avec le marquage des mesures (10m, 20m, 30m), de marquer chaque 20 cm/chaque mètre la piste d'élan du saut en longueur en faisant des*

Conseil communal de Moudon

points/traits (sans indiquer la mesure), de remplacer la bâche de protection et le sable (adapté et non pas un sable de chantier qui est dur et fait mal lors des réceptions), de délimiter la fosse, de procéder au marquage de mesures de chaque côté de la fosse.

- Procéder à la réfection de quelques trous sur le terrain polymatch, de reboucher les trous se situant dans l'herbe aux abords dudit terrain (dangerosité de chutes) et de procéder au retraçage du marquage.
- Procéder à la réfection de quelques trous sur le site du lancer du poids, de refaire le marquage, de poser des butoirs fixes, d'ajouter une bordure de 20 cm au bord de la fosse pour éviter le débordement dangereux des boulets.
- Procéder à la réfection du terrain de basket en y apposant un tartan ou sol spongieux et d'y ajouter le marquage des lignes de jeu, de changer les paniers de basket existants et d'en ajouter quatre supplémentaires.
- Procéder au nettoyage, au désherbage réguliers et à la taille des arbres le long de la piste de course (plus d'une fois par année) des infrastructures précitées. Un entretien régulier du tartan s'avère indispensable pour entretenir les sites, tels que ceux de la piste de course, du saut en longueur et du lancer du poids, afin d'assurer d'une part la pérennité des infrastructures et d'autre part, encore plus important, la sécurité des élèves et athlètes qui les utilisent au quotidien.

C'est dans cette perspective, tout en relevant l'importance d'une optique de soutien à la pratique du sport pour les jeunes, que ce soit dans le cadre scolaire ou encore extrascolaire, que les rénovations et mise à disposition de matériel extérieur sur le site de l'Ochette s'avèrent nécessaires. Je remercie le Conseil communal d'accorder un accueil favorable à cette demande. »

Le président ouvre la discussion sur cette motion.

Monsieur André Zimmermann, en vertu de l'article 61 du Règlement du Conseil, propose de renvoyer cette motion non pas à la Municipalité mais à une commission qui pourrait reprendre les différents éléments et en collaboration avec la Municipalité, afin de faire une proposition un peu plus pondérée et complète.

Monsieur Zimmermann donne lecture de l'article, soit :

Art. 61 — Après avoir entendu l'auteur de la proposition, la Municipalité et le Président sur la proposition, le Conseil statue immédiatement après délibération. Il peut renvoyer la proposition à l'examen d'une commission chargée de préavis sur la prise en considération et le renvoi à la Municipalité, si un cinquième des membres le demande ;

Le Président passe au vote et la demande de Monsieur Zimmermann est acceptée par au moins un cinquième des membres (15 voix).

Le Bureau devra nommer une commission pour étudier cette motion.

Madame Caroline Stevens aimerait comprendre la démarche de Monsieur Zimmermann. Est-ce de faire un inventaire plus affiné, plus pertinent ?

Monsieur André Zimmermann estime que même avec des photos à l'appui, il serait plus judicieux d'approfondir un peu plus le sujet avec la Municipalité.

Madame Sandrine Bosse-Buchanan informe que cette liste a été faite par des utilisateurs réguliers.

Monsieur Gzim Rama est étonné par la proposition de Monsieur Zimmermann car ce que propose Madame Bosse-Buchanan est le renvoi à la Municipalité.

Monsieur Etienne Habegger explique qu'on substitue à la Municipalité, soit que ce n'est pas cette dernière qui doit faire le travail mais une commission qui étudie la proposition.

Conseil communal de Moudon

Madame Laetitia Seitenfus comprend que ce serait pour ménager la Municipalité qui est payée pour ce travail alors que les commissionnaires seraient payés que pour la commission.

Monsieur André Zimmermann relève que le Conseil a accepté qu'une commission soit nommée et on n'a pas à revenir en arrière. Une commission sera nommée et collaborera avec la Municipalité.

Monsieur Ivo Marques demande si le but de nommer une commission est de fournir un projet ?

Le Président répond par l'affirmative.

La Syndique explique que la commission va déjà étudier et faire un dégrossissement des propos au sujet du terrain ainsi qu'avoir une bonne réflexion, finaliser et renvoyer à la Municipalité. Elle informe que c'est le Municipal Raphaël Tatone qui collaborera avec la commission.

Madame Sandrine Bosse-Buchanan souhaite que cette motion ne traîne pas trop car il s'agit quand même d'une carte de visite de notre commune, avec toutes les constructions en cours ou prévues, d'avoir des installations sportives adéquates.

La Syndique, au vu des craintes de Madame Bosse-Buchanan, suggère que cette dernière fasse partie de la commission.

Monsieur Daniel Perret-Gentil demande à la Syndique si elle a déjà connu cette situation soit la nomination d'une commission pour préparer un préavis ?

La Syndique Carole Pico n'a pas connu ce cas de figure mais elle se fie selon le fonctionnement au sein du Grand Conseil. Le Municipal Jean-Philippe Steck a déposé en 2012 une motion « Cité de l'énergie » où une commission avait dû être nommée avant le préavis.

Motion déposée par Monsieur Willy Blaser

Modification et amélioration du concept de ramassage des ordures

Notre cité Moudonnoise s'agrandit, se développe, son centre se modifie et devrait bientôt avoir fière allure et retrouver un aspect moderne.

De nouveaux quartiers d'habitations vont voir le jour prochainement. Donc notre population va encore augmenter.

Mais force est de constater que la gestion du ramassage et l'entreposage des ordures sont devenus catastrophiques.

- 1. Certains endroits sont devenus des minis déchetteries sans respect des règles en vigueur ;*
- 2. La dépose des sacs 3 à 4 jours avant le ramassage officiel ;*
- 3. Une grande quantité de sacs noirs à certains endroits, provoquant un surcroît de travail au service de voirie ;*
- 4. Sacs déchiquetés et éventrés par des animaux donnant une impression de ville sale.*

Voir les photos annexées.

Je demande par cette motion à la Municipalité de nommer une commission du Conseil communal avec la collaboration des services concernés et également en étroite collaboration avec la Municipalité afin de revoir complètement le concept du ramassage des ordures.

Le Président ouvre la discussion sur cette motion.

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

Le Président passe au vote pour le renvoi de cette motion à la Municipalité.

Conseil communal de Moudon

Le renvoi de la motion à la Municipalité est accepté par 30 voix, 4 avis contraires et 10 abstentions

Monsieur Willy Blaser remercie le Conseil pour l'acceptation de cette motion.

Monsieur Michel Lohner relève la différence entre la motion qui est renvoyée à la Municipalité et la motion déposée par Madame Bosse-Buchanan où une commission devra travailler dessus et la Municipalité n'est pas concernée.

Monsieur Willy Blaser explique qu'il demande à la Municipalité de nommer une commission du Conseil communal qui se fera certainement en étroite collaboration avec le Bureau du Conseil mais c'est quand même à la Municipale Véronique Diserens, en charge du service de voirie, de mettre tout ça en place au niveau de la motion.

Interpellation déposée par Monsieur Kurt Lehmann

Subvention octroyées aux sociétés sportives

Selon le budget 2022 (comptes 2021 identique, notre ville de Moudon octroie le montant de CHF 28'000.- pour les subventions à cinq clubs/sociétés sportives. Les chiffres sont identiques à ceux du budget 2021. Ce montant correspond à 1‰ du total du dit budget.

Ayant l'impression qu'un certain flou règne dans l'attribution des subventions aux clubs/sociétés sportives, je prie la Municipalité de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

- *Au vu du nombre de sociétés sportives présentes à Moudon, et en consultant la liste de celles recevant une subvention (v. budget), sur quels critères se base la Municipalité pour octroyer une subvention à un club plutôt qu'à un autre ?*
- *le club doit-il compter un mouvement jeunesse (5-20 ans) et développer une politique active de formation pour toucher une subvention ?*
- *Est-il tenu compte du nombre de moniteurs certifiés J+S qui encadrent les jeunes dans l'octroi d'une subvention ?*
- *Est-il tenu compte du nombre de jeunes membres qui s'entraînent régulièrement pendant l'année au sein du club ?*
- *Est-il tenu compte du nombre d'heures d'entraînement par semaine proposé par le club aux jeunes ?*
- *La Municipalité reçoit-elle des demandes de subventions pérennes de la part de sociétés sportives qu'elle refuse ?*
- *Le club doit-il être affilié à une fédération sportive nationale et adopter les règles éthiques sportives de Swiss Olympic pour obtenir une subvention ?*
- *La Municipalité est-elle prête à soutenir individuellement un sportif ou une sportive parvenant à un niveau de l'élite suisse ?*

Je remercie par avance la Municipalité de la réponse qu'elle apportera à ces questions et autres précisions liées.

Le président ouvre la discussion sur cette interpellation.

Le Municipal Serge Demierre répond que les réponses seront préparées par la Municipalité et surtout avec le Municipal Raphaël Tatone. Avec la COGEFIN, la Municipalité a commencé déjà à régler dans le cadre juridique et un état des lieux de toutes ces subventions va être fait.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

Motion déposée par Monsieur Christophe Gertsch

Pour la création d'un terrain de football synthétique

Conseil communal de Moudon

Je me permets de déposer une motion pour la création d'un terrain de football synthétique, situé Chemin des Vignes à Moudon.

Précision importante, il s'agit du terrain jouxtant le terrain principal, dit le terrain d'entraînement, pas du terrain principal situé en face de la buvette.

Force est de constater que de plus en plus de joueuses et de joueurs de foot s'inscrivent au FC Etoile-Broye et/ou jouent pour leur plaisir sans être forcément affilié à un club. (Voir l'excellente fréquentation du terrain dit « de la Poste ».)

Outre l'occupation qui pourrait être faite par le FC Etoile-Broye, ce terrain synthétique pourrait également être utilisé par tout un chacun lorsqu'il est libre dans la journée (par ex : pour les écoles) pendant les vacances scolaire et durant la période hivernale (de novembre à février), comme c'est déjà le cas aujourd'hui.

Alors pourquoi changer de surface ?

Plus-value d'un terrain de football synthétique :

Sur le plan pratique, il faut savoir que ces terrains synthétiques résistent beaucoup mieux au temps que ceux en pelouse naturelle. En moyenne, un terrain synthétique peut supporter jusqu'à 2000 heures de jeu par an. Un terrain en gazon naturel ne tient qu'entre 600 et 800 heures de jeu par an avant d'avoir besoin d'être refait.

La popularité croissante des terrains synthétiques est aussi due au fait qu'ils nécessitent un entretien vraiment minimum. Pas besoin de les tondre, d'y mettre des fertilisants ou de les arroser, ce qui représente un énorme avantage surtout en période de chaleur. Un nettoyage en profondeur n'est nécessaire que les 2-3 ans.

Enfin, ce type de terrain est utilisable en cas de pluies fréquentes, contrairement à une pelouse naturelle.

En conclusion : un terrain synthétique permettrait de maximiser son utilisation et sa durabilité, tout en minimisant son entretien ce qui représenterait une plus-value pour notre Ville en plein développement urbanistique et démographique.

Le président ouvre la discussion sur cette motion.

Madame Nathalie Ryf-Benjamin se pose des questions concernant l'impact sur le terrain par les produits utilisés.

Monsieur Christophe Gertsch a apporté des éclaircissements à Madame Ryf-Benjamin.

Il sait par exemple qu'en France, ils utilisent un genre de produit eco responsable et pour remplacer le revêtement caoutchouc, ce sont des noyaux d'olives concassées.

Monsieur Pierre-Alain Bohnenblust aimerait savoir si le terrain actuel a été refait une fois ?

Monsieur Etienne Habegger relève que c'est lui qui traite le terrain de foot avec sa pompe à traiter. Il n'a jamais, après le traitement, dû labourer et jamais dû ressemer, du sursemis oui mais complètement refait non et ce depuis une dizaine d'années qu'il fait ce travail. Un terrain synthétique doit être curé tous les 2 à 3 ans.

Monsieur Habegger se pose la question toutefois du pouvoir absorbant en cas de gros orages sur du terrain synthétique qu'il assimile à du bétonnage par rapport à du terrain naturel.

Monsieur Willy Blaser se demande combien ça va coûter et s'il est vraiment nécessaire de faire un terrain synthétique là-bas et est-ce une priorité de faire ça maintenant ?

Monsieur Pierre-Alain Bohnenblust pense qu'on devrait aussi penser aux autres activités sportives et non pas seulement au football. Il estime également que ce n'est pas une priorité actuellement.

Monsieur Nathanaël Repond pense lui aux vers-de-terre et autres lombrics qui sont heureux de vivre dans l'herbe. Il est applaudi chaleureusement pour sa remarque.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

Conseil communal de Moudon

Le président Michel Bula passe au vote du renvoi de la motion à la Municipalité.

Le renvoi de la motion est refusé par 33 voix, 6 avis contraires et 5 abstentions

Madame Laetitia Seitenfus s'adresse à la Municipalité concernant les jardins extérieurs de la crèche Pomme-Cannelle. En effet, deux des arbres principaux ont leurs racines à nu et à défaut d'un bac à sable, les enfants creusent la terre de manière très efficace. De plus, les éducatrices remarquent énormément de chutes par les enfants qui se prennent les pieds dans ces racines. En attendant la réalisation finale du réaménagement extérieur du jardin de la crèche, qui est prévu selon Madame Seitenfus, serait-il possible de niveler l'espace en y ajoutant de la terre ?

La Municipale Véronique Diserens n'était pas au courant que quelque chose allait être réaménagé. Elle prend note et apportera des éclaircissements au prochain Conseil.

Monsieur Christophe Gertsch revient sur sa motion concernant la zone de loisirs déposée il y a six mois. Qu'en est-il ?

Le Municipal Raphaël Tatone lui répond que la Municipalité va s'y atteler dès cet automne.

Monsieur Willy Blaser remercie les conseillers qui ont suivi la proposition d'envoyer les motions dix jours avant la séance du Conseil pour en prendre connaissance avant.

Monsieur André Zimmermann remercie très chaleureusement Monsieur Michel Bula qui a su parfaitement mener les séances du Conseil lors de son année de présidence. Il est vivement applaudi par l'assemblée.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

Il est 23h10, le président clôt la séance du Conseil communal et souhaite un bel été à tous.

Conseil communal de Moudon

Le Président : La Secrétaire :



Michel Bula



Nicole Wyler

